

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres
en exercice : 22

Nombre de membres
présents ou représentés : 17

Date de la convocation :
11 juin 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 30 juin à 10 heures 00 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 11 juin 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

2025-D-4-1-1-37 Création d'un emploi permanent – Résidence Balivernes

Présents :

Madame BARDOLS Geneviève, Madame CLUCHIER Marie Christine, Madame CONTANT Véronique, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Madame ESCUDÉ Vanessa, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

Procurations :

Madame BOUSSIÉ Anne-Marie à Monsieur ZANIN Daniel, Madame GAILLARD Elisabeth à Madame VRECH Régine, Madame MAERTEN Marie-Bernard à Madame MALOSSE Sylvie,

Absents :

Monsieur BENVENUTO Raymond, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Monsieur DUPUY Jean, Monsieur GROTTO Serge, Madame PÈRE Catherine,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.13

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : cias@cc-deuxrives.fr

2025-D-4-1-1-37

Objet : Création d'un emploi permanent – Résidence Balivernes

Service émetteur : CIAS

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

VU le code général de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins de la Résidence Autonomie pour Personnes âgées de Baliverne et dans la perspective de son extension, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet, 23 heures hebdomadaires.

L'agent ainsi recruté serait en charge des missions suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre le projet d'animation de la résidence en lien avec la Direction et les résidents,
- favoriser l'accès des résidents à l'activité culturelle et aux loisirs,
- entretenir une relation personnalisée basée sur l'écoute,
- inciter les échanges et le dialogue par des activités stimulantes.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration du CIAS d'inscrire au tableau des effectifs du personnel de la Résidence Baliverne à compter du 1^{er} juillet 2025 l'emploi suivant :

Nombre d'emploi	Cadre d'emploi et grades	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Agent Social - Agent Social - Agent Social principal 2ème classe - Agent Social principal 1ère classe Adjoint d'Animation - Adjoint d'Animation - Adjoint d'Animation principal 2ème classe - Adjoint d'Animation principal 1ère classe	Animation et Activités auprès des résidents	Temps non complet 23h/hebdomadaire

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration du CIAS :

- D'ACCEPTER les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- DE LE CHARGER de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de l'établissement aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Compte tenu de ce qui précède,

Le Conseil d'Administration,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

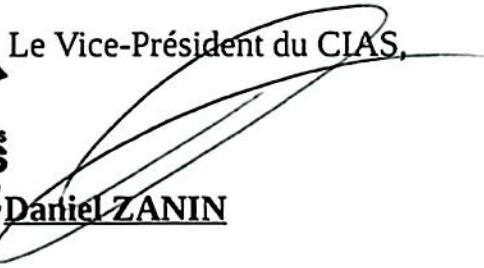
- ADOPTE les propositions que ci-dessus
- AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS ou en son absence, Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 30 juin 2025

Pour le Président et par délégation,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
Centre Intercommunal Daniel ZANIN
d'Action Sociale



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 01 JUIL. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 01 JUIL. 2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr